

59

Assurer dans les établissements scolaires des séances de prévention des maltraitances, violences sexuelles et repérage des enfants victimes

ÉTAT

DES LIEUX

Les enfants victimes de violences sexuelles n'ont toujours pas la possibilité d'avoir un espace de parole auprès d'adultes protecteurs.

Nous constatons que le premier acte de protection des enfants victimes de violences sexuelles réside dans le fait de former les adultes qui entourent les enfants à pouvoir agir quand ils verbalisent les violences sexuelles ou les maltraitances subies. Pour cela, il est nécessaire d'avoir pu penser les violences que peut vivre un enfant et de connaître les dispositifs à actionner.

L'école est un espace privilégié pour repérer les enfants en souffrance, victimes de viols, d'agressions sexuelles ou de maltraitances. L'organisation de module spécifique sur les violences sexuelles à l'école permet de renforcer les capacités des professionnel-le-s de l'Éducation Nationale, repérer les enfants victimes de violences dès le plus jeune âge et à sensibiliser les enfants.

Le module canadien « Mon corps c'est mon corps » permet non seulement de former les adultes dans un premier temps mais ensuite de mettre en place des séances avec les enfants en trois temps.

RENDICATION DU CFCV

Nous demandons le déploiement de modules de prévention des violences sexuelles dans les écoles reprenant la méthode « Mon corps c'est mon corps ».

Celle-ci permet de former et outiller l'ensemble des professionnels de l'Éducation Nationale au repérage des enfants victimes de violences sexuelles et d'assurer des séances de prévention auprès des enfants.